

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le 8 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Grésigny Sainte Reine, légalement convoqué le 3 juin 2015, s'est réuni sous la Présidence de Madame REGNAULT Marie-Véronique, Maire.

Présents : BLANCHOT Benoit, CHATEAU Pascal, COLNOT Nicolas, GIFFARD Yannick, LAFFAGE Dominique, MENETRIER Alexandre, REGNAULT Marie Véronique, RODET Michaël, SEGUIN Christophe, SORDOILLET Léon, TETARD Frédéric.

Secrétaire de séance : CHATEAU Pascal.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 23 MARS 2015

Le compte-rendu de la séance du 23 mars 2015 est lu et adopté à l'unanimité.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE – ANNEE 2015

Madame le Maire présente à l'assemblée le montant des redevances d'occupation du domaine public revalorisé au 1^{er} janvier 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public par France Télécom pour l'exercice 2015 comme suit :

- 2.347 kms d'artères aériennes à 53.66 €= 125.94 €
- 2.76 kms d'artères souterraines à 40.25 €= 83.56 €
- 2.77 1.5 m2 d'emprise au sol à 26.83 €= 40.25 €
- **soit un total de 249.75 €**

CHARGE Madame le Maire du recouvrement de ces sommes ;

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le maire informe l'assemblée que les dépenses concernant le reversement à l'Agence de l'Eau de la redevance 2013, payé sur 2015 ont été plus importantes que prévues suite à des pénalités de retard. Afin d'avoir les crédits suffisants pour payer la redevance 2014, il y a nécessité de prendre une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de prendre la décision modificative suivante :

Article 022 « dépenses imprévues » : - 800 €

Article 706129 « reversement agence de l'eau » : + 800 €

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

TARIF LOYER LOGEMENT DE LA MAIRIE»

Le maire rappelle à l'assemblée que les locataires du logement communal situé 3 rue de la Châtellenie ont donné leur préavis pour quitter le logement le 24 juin prochain. Dans l'attente de relouer cet appartement, les membres du conseil étudient le tarif de ce loyer et décident de l'augmenter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le montant du loyer du logement communal situé 3 rue de la Châtellenie à 350 €;

DIT que le montant du loyer est applicable à compter du 1^{er} juillet prochain ;

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

ATTRIBUTION DU LOGEMENT DE LA MAIRIE

Le maire indique à l'assemblée que le logement n'est pas encore libéré et que l'état des lieux n'a pas été effectué. Elle propose de mettre une annonce pour la location de ce logement. Benoit Blanchot précise qu'il y aura certains travaux à réaliser.

MONUMENT AUX MORTS

Le maire rappelle à l'assemblée le projet concernant la réfection du monument aux morts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le principe de l'opération de réfection du monument aux morts pour un montant estimatif de 8200 €HT ;

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 30 %;

SOLLICITE l'aide du conseil départemental dans la limite de 35 %

SOLLICITE la participation financière du Ministère de la Défense à hauteur de 20 % ;

SOLLICITE la participation financier de l'association du Souvenir Français ;
DIT que la commune effectuera les travaux avec l'obtention de subventions ;
DIT que cette opération sera inscrite au budget 2016 ;
AUTORISE le maire à signer le marché relatif à cette opération ;
CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

POINT TRAVAUX

- Les travaux du mur de la Cure avancent dans les délais annoncés.
- Madame le maire informe l'assemblée que suite à une réunion au SICECO, elle a appris que des travaux d'isolation pouvaient être subventionnés à hauteur de 100 % du HT par Total. Elle propose donc d'isoler le grenier du logement de la mairie et celui des deux logements de la Cure. Le conseil municipal approuve cette proposition et décide de débarrasser les greniers des logements le samedi 13 juin afin que Total puisse intervenir rapidement.

ORGANISATION DU 14 JUILLET

La commune n'organisera aucune manifestation cette année faute de bénévoles parmi le conseil municipal.

RECENSEMENT : NOMINATION COORDONNATEUR

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la population de la commune va être recensée en 2016, entre le 21 janvier et le 20 février. A cet effet, il convient de nommer un coordonnateur communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

NOMME Mme Marie Véronique REGNAULT, coordonnateur communal pour la période de recensement 2016.

QUESTIONS DIVERSES.

- Chemin de Ravouze : Madame le maire indique à l'assemblée qu'elle a eu une réunion le 26 mai dernier en présence des services de collecte des déchets ménagers de la COPAS et des représentants des communes de Darcey et de Bussy le Grand concernant la dégradation du chemin de Ravouze. Afin de remédier à ce problème il a été convenu que les propriétaires du PN 148 apporteront leurs bacs au début du chemin au niveau de l'ancien pont.

- Agent recenseur : Madame le maire informe l'assemblée qu'il y a nécessité de recruter un agent recenseur sur la commune pour la période du 21 janvier au 20 février 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20